

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur le Maire)
Monsieur BLANC (à Madame FALCON)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur GUEUR)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET, Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.03.08 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

(Rapporteur : Christophe FORTIN)
Nomenclature : 7.5 – Subventions

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2025.03.07 en date du 4 avril 2025 portant sur le vote du budget primitif 2025 ;

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions dont la liste est jointe à cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250404-DEL_2025_03_08-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025 1

Le montant total proposé est de **460 061.70 €**

La Commission Municipale **Cohésion Sociale et Solidarité**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Action éducative et Vie scolaire**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Intergénérationnel – Jumelage et Conseil Municipal des Jeunes** lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Sports, Loisirs, Événementiels et Espace 1500**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date **1^{er} avril 2025**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** la liste des subventions telle que jointe à la présente délibération ;
2. **DE DIRE** que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande et que conformément au règlement intérieur d'attribution des subventions, les crédits alloués sont versés au prorata des dépenses réelles engagées pour la réalisation du projet ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions dont les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2025.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

09 AVR. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100946-20250404-DEL_2025_03_08-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025